

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 05 avril 2022

17 h 00 – Salle polyvalente de la maison communale Etienne Passebois (St Frézal de Ventalon)

---

|  |   |
|--|---|
| <b><u>Nombre de membres en exercice :</u></b> 15 | L'assemblée régulièrement convoquée le 29 mars 2022, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.   |
| <b><u>Présents :</u></b> 11                      | <b><u>Présents :</u></b> Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Loïc JEANJEAN, Camille LECAT, Siméon LEFEBVRE, Hervé PELLECUER, Muriel SAIZ, Emilie THISSE, César VERDIER, Martin WATERKEYN                                      |
| <b><u>Votants :</u></b> 12                       | <b><u>Représentés :</u></b> Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY)<br><b><u>Excusés :</u></b><br><b><u>Absents :</u></b> Céline MATHIEU, Daniel MATHIEU, Adrien RICARD<br><b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Martin WATERKEYN |

---

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 février 2022**

Les élus valident le compte rendu du conseil municipal du 15 février 2022. Un élu s'abstient car il n'a pas eu le temps de prendre connaissance du compte rendu.

➤ **Vote des comptes de gestion 2021**

La Trésorerie de Florac a transmis à la commune les comptes de gestion 2021 qui sont conformes aux comptes administratifs votés lors de la précédente séance du conseil municipal, comme prévu.

Il est donc proposé aux élus de délibérer pour voter les comptes de gestion 2021.

Les élus votent les comptes de gestion 2021 à l'unanimité.

➤ **Affectations de résultats 2021**

Il est proposé aux élus de voter les affectations de résultats 2021.

Il est à noter que, compte tenu de la dissolution du syndicat intercommunal du réémetteur de la télévision de la Vallée Longue, il y a lieu d'intégrer le résultat de ce syndicat au budget principale de la commune, soit la somme de 596,90 € (96,21 € en investissement et 500,69 € en fonctionnement).

Budget principal de la commune :

| <b>Pour Mémoire</b>  |                   |
|--|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)                    |                   |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)                  | 15 871.69         |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire)                      |                   |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>  |                   |
| <b>EXCEDENT</b>  | <b>89 809.08</b>  |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>                                       | <b>105 680.77</b> |
| <b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>  | <b>105 680.77</b> |
| Affectation obligatoire  |                   |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   |                   |
| Déficit résiduel à reporter  |                   |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068  | 82 701.59         |
| Solde disponible affecté comme suit:                                       |                   |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                     |                   |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 22 979.18         |
| <b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>   |                   |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif                              |                   |

Budget Caisse des écoles :

| <b>Pour Mémoire</b>  |                 |
|--|-----------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)                    |                 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)                  | 5 807.98        |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire)                      |                 |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>  |                 |
| <b>EXCEDENT</b>  | <b>1 539.38</b> |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>                                       | <b>7 347.36</b> |
| <b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>  | <b>7 347.36</b> |
| Affectation obligatoire  |                 |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   |                 |
| Déficit résiduel à reporter  |                 |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068  |                 |
| Solde disponible affecté comme suit:                                       |                 |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                     |                 |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 7 347.36        |
| <b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>   |                 |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif                              |                 |

Budget AEP :

| <b>Pour Mémoire</b>  |                 |
|--|-----------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)                    |                 |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)                  | 2 743.02        |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire)                      |                 |
| <b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>  |                 |
| <b>EXCEDENT</b>  | <b>5 103.95</b> |
| <b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>                                       | <b>7 846.97</b> |
| <b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>  | <b>7 846.97</b> |
| Affectation obligatoire  |                 |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)                   |                 |
| Déficit résiduel à reporter  |                 |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068  |                 |
| Solde disponible affecté comme suit:                                       |                 |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)                     |                 |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) | 7 846.97        |
| <b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>   |                 |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif                              |                 |

Les élus votent les affectations de résultats proposés pour chacun des trois budgets à l'unanimité.

### ➤ **Taux d'imposition 2022**

Il est proposé aux élus de voter les taux d'imposition 2022 en reconduisant les taux d'imposition 2021, soit :

Taux de 36,80 pour la taxe foncière sur le bâti,

Taux de 226,15 pour la taxe foncière sur le non bâti.

Les élus votent à l'unanimité pour le maintien des taux 2021.

Une réunion concernant la problématique de l'exonération de la taxe foncière sur le non bâti pour les terrains nouvellement exploités en agriculture biologique sera organisée avec tous les élus disponibles début juin.

### ➤ **Vote des budgets primitifs 2022**

Il est proposé aux élus de voter les budgets primitifs 2022 (commune, caisse des écoles et AEP), qui ont été préparés avec Hervé PELLECUER, et validés par Mme GALLAS, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP.

*Muriel SAIZ arrive à 17 h 30.*

### Budget principal de la commune :

Le budget s'équilibre à 535 328,18 € en fonctionnement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 136 300 € et les charges de personnel à 185 500 € (hors agents de l'école qui sont concernés par le budget caisse des écoles).

Les impôts locaux devraient engendrer 96 000 € de recettes et la commune devrait percevoir 318 451 € de dotations et participations.

Le budget de fonctionnement 2022 devrait permettre de dégager un excédent de fonctionnement de 31 282 €.

Le budget d'investissement s'élève à 466 850,11 € en investissement, dont un solde d'exécution négatif reporté de 82 701,59 € (report de déficit de 2021).

Les projets envisagés sont présentés : rénovation du city stade de l'Ayrolle, aménagements de l'Espinas pour le passage en agglomération, acquisition d'un nouveau tracteur communal, programme d'investissement de la forêt communale, rénovation du local de l'Ayrolle en logement relais, acquisition des biens vacants et sans maître.

Il est signalé que les annuités 2022 du capital de la dette s'élèvent à 53 400 €. Le niveau d'endettement de la commune est donc très important suite aux emprunts qui ont été souscrits lors des années précédentes. Une vigilance particulière est donc à avoir sur ce point. Les annuités du capital de la dette doivent être financées par les ressources propres de la collectivité. La vente de la magnanerie de Sambuget devrait pouvoir engendrer une recette de 54 500 €. Les subventions obtenues sur les projets d'investissement et les recettes du FCTVA permettront d'équilibrer le budget, et un nouvel emprunt sera souscrit uniquement si nécessaire car l'objectif est de rétablir une situation financière plus favorable.

#### Budget Caisse des écoles :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 85 550 €, sachant que l'investissement relatif à l'école est inclus dans le budget principal de la commune.

Ce budget est en légère augmentation pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie. Ce budget sera financé par un virement de la commune vers la caisse des écoles à hauteur de 56 702,64 € et par les recettes générées par les services proposés (cantine, garderie).

*Olivier CHARTON arrive à 18 h00.*

#### Budget AEP :

Le budget primitif de la section d'exploitation s'équilibre à 48 835,49 €.

La principale recette sera le rôle d'eau 2022 (estimé à 33 770 €).

Les principales dépenses concernent la fourniture de petits équipements pour l'entretien des réseaux et les analyses d'eau par le laboratoire départemental.

En investissement le budget s'équilibre à 109 001,65 € de dépenses, avec notamment la régularisation des captages de Saint Frézal de Ventalon (35 932,66 € de dépenses estimatives pour 2022), des études concernant le projet d'assainissement de l'Espinas et de Lézinier.

Ce budget d'investissement s'équilibre grâce à un excédent d'investissement reporté de 39 127,18 € et grâce à des subventions attendues.

Les trois projets de budgets primitifs (commune, AEP et caisse des écoles) sont votés à l'unanimité par les élus.

#### ➤ Vente magnanerie de Sambuget

Une nouvelle offre d'achat de la magnanerie de Sambuget a été reçue par la commune, le précédent acheteur s'étant finalement désisté.

L'offre s'élève à 54 500 € pour la commune + 5 500 € pour l'agence immobilière.

Il est proposé aux élus de délibérer sur cette offre.

Les élus votent à l'unanimité pour vendre la magnanerie de Sambuget aux conditions proposées.

➤ **Délibération plan de financement Association foncière agricole**

La commune a déposé un dossier de demande de subvention TERRA RURAL pour la création d'une AFA. Dans le cadre de l'instruction de notre demande, la Région Occitanie sollicite une nouvelle délibération de la commune détaillant le plan de financement envisagé.

Le plan de financement de ce projet est donc soumis aux élus pour approbation.

Dépenses prévisionnelles =

17 010,69 € HT (100 %) incluant devis des prestataires, dépenses de personnel et coûts indirects,

Recettes prévisionnelles =

Financement Région / Département = 4 592,89 € (27 %),

Financement FEADER = 10 716,73 € (63 %),

Autofinancement communal = 1 701,07 € (10 %).

Les élus votent à l'unanimité pour le plan de financement proposé.

➤ **Temps de travail au sein de la collectivité**

Le temps de travail dans la fonction publique territoriale tel que prévu par la loi s'élève à 1607 heures pour un agent à temps plein. De nombreuses collectivités appliquaient des régimes dérogatoires à ce temps de travail en accordant des jours de congés supplémentaires à leurs agents. Ce n'est pas le cas de la commune de Ventalon en Cévennes qui applique les 1607 heures sans régime dérogatoire. La Préfecture sollicite l'ensemble des collectivités de Lozère pour qu'elles confirment que le temps de travail appliqué au sein de la collectivité s'élève bien à 1607 heures.

Les élus délibèrent à l'unanimité pour confirmer que la commune applique bien les 1607 heures.

➤ **Modalités de travail à temps partiel au sein de la collectivité**

Il est apparu, après discussion avec le Centre de Gestion, que la commune de Ventalon en Cévennes ne disposait pas de délibération encadrant les modalités de travail à temps partiel au sein de la collectivité, ce qui devrait être le cas. Il est proposé aux élus de délibérer à ce sujet, en confirmant que les règles définies par la loi en matière de travail à temps partiel sont appliquées au sein de la collectivité.

Les élus votent à l'unanimité pour la délibération proposée, sachant qu'un avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion a été reçu au préalable.

➤ **Convention d'application de la charte du Parc national des Cévennes**

Le bilan de la convention d'application de la charte 2017-2020 est présenté.

Il est proposé aux élus de délibérer pour signer avec le Parc national des Cévennes la convention d'application de la charte du Parc national des Cévennes pour les années 2022-2028 en fonction des axes de travail qui ont été envisagés.

Une réunion avec le délégué territorial du Parc national des Cévennes, Matthieu DESCOMBES, a été organisée le 21 mars et a permis aux élus de comprendre les enjeux de cette délibération. Siméon LEFEBVRE présente le sujet. Des axes de travail ont été définis dans le cadre de la nouvelle convention d'application (éliminer des épaves, favoriser l'installation d'agriculteurs, poursuivre la démarche de gestion forestière via la création d'une association foncière agricole...).

Les élus votent à l'unanimité pour le projet de convention proposé.

➤ **Programme de travaux d'investissement forêt communale**

Il est présenté le programme de travaux d'investissement 2022 de la forêt communal, soumis par l'ONF.

Par ailleurs une vente de bois devrait avoir lieu courant 2022.

Les élus votent à l'unanimité pour le projet de travaux d'investissement dans la forêt communale qui concernent des travaux sur les pistes et l'entretien de lisières.

Les élus votent également à l'unanimité pour la coupe de bois proposée qui devraient représenter 900 m<sup>3</sup>.

➤ **Travaux communaux et Amendes de police 2022**

Martin WATERKEYN présente aux élus l'avancée des différents chantiers communaux. Il fait le point sur les travaux de voirie 2021 qui ont été menés (accès Cessenades, reprise mur de soutènement à Penens Haut et aux Espérelles...) et sur les travaux qui seront menés en 2022 (aménagement de zone de croisement route de Vimbouches, aménagement de places de parking à Sambuget, sécurisation d'une courbe au Lauzas et reprise de maçonnerie, reprofilage de la chaussée route des Abrits, traitement des eaux de ruissellement au Temple...).

Des photos du local de la future pizzeria de l'Ayrolle sont présentées. Les travaux sont achevés, il reste à réaliser l'extension de réseau électrique pour son alimentation.

Les travaux de rénovation du bâtiment de l'Ayrolle pour y créer un logement relais vont bientôt débiter.

Le projet de rénovation du city stade de l'Ayrolle est présenté ; il comportera une plate-forme multisports (basket, volley, mini-tennis...), et une plate-forme « street fitness ». Le budget prévisionnel est de 40 000 € HT. Une réunion avec Lozère Ingénierie a eu lieu à ce sujet et des devis devraient être prochainement reçus.

L'affectation des amendes de police 2022 est également évoqué. Il concernera l'aménagement de l'Espinassas dans le cadre du passage en agglomération, avec la création d'une écluse pour ralentir la vitesse des véhicules. Les élus votent à l'unanimité pour le projet des amendes de police présenté.

➤ **Biens vacants et sans maître**

Aux termes de la loi n°2022-217 du 17 février dernier relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, le délai permettant de qualifier un bien « vacant et sans maître » (décès du dernier propriétaire connu remontant à plus de 30 ans) a été ramené à 10 ans pour les communes situées en zone de revitalisation rurale, ce qui est le cas de Ventalon en Cévennes.

Le compte GUIN Marceau Fleury qui avait été écarté du fait d'un décès datant de 2004 peut à présent faire l'objet d'une procédure d'incorporation.

Il est proposé d'incorporer au domaine privé communal le compte Marceau GUIN compte tenu de l'intérêt communal que peuvent présenter certaines parcelles de ce compte (captage de Loubreyrou).

Les élus votent à l'unanimité pour incorporer ce compte au patrimoine communal.

Loïc JEANJEAN fait le point sur l'avancée de ce dossier concernant les comptes déjà incorporés. Des parcelles incorporées vont être mises en vente ou proposées pour des échanges avec des propriétaires voisins afin de parvenir à des remembrements de propriétés et créer des ilots fonciers cohérents qui serviront de base dans le cadre de la création de l'association foncière agricole.

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il fait le point sur le projet de régularisation ces captages AEP de Saint Frézal de Ventalon. L'acquisition des périmètres de protection immédiats est en cours. Ces négociations sont menées avec la SAFER.

➤ **Questions diverses**

- **Marches pour la paix**

Pour la commémoration du 08 mai, Pierre-Emmanuel DAUTRY suggère de mettre en place des marches pour la paix. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, cette action prendrait tout son sens. Cela sera organisé avec les associations locales (Du Céfédé à la Voie Verte, Foyer Rural Regain, Epi de Mains...). Une première réunion d'organisation aura lieu en mairie le jeudi 8 avril après-midi, à laquelle les conseillers sont conviés. Le programme reste à affiner mais le schéma proposé est le suivant : Le matin : les dépôts de gerbes aux monuments aux morts. Puis plusieurs circuits de randonnée seront proposés. Elles aboutiront à un point central, certainement l'Espinas. Un pique-nique tiré du sac y sera partagé et des animations (concerts, prises de parole, ateliers land art...) seront proposées pour l'après-midi.

- **Fibre optique**

Frédéric CEBRON souhaite connaître l'avancement de ce dossier départemental. Le Conseil Départemental de la Lozère est en négociation avec ORANGE car le chantier a pris du retard. La commune reste vigilante et sollicite régulièrement les acteurs du projet.

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 20 h 00.